



## CCPC du 13 octobre 2015

**Révision de notation administrative, prolongation exceptionnelle, fin de mission anticipée**

### Ordre du jour

En l'absence du représentant de la DGESCO (Ministère de l'Education nationale), 4 représentants de l'administration et 4 représentants des personnels participeront au vote.

#### Etaient présents :

Jean-Paul Négrel (DGA), Sébastien Bouttier (DRH Adjoint), Sylvie Richard et Julie Eudes (Bureau des affaires générales), Damien Durand (service pédagogique), Anne Puyou de Pouvoirville (MEN), Marc Biau, Jean-Michel Chassagne, Pierre Brezot, Christophe Le Bolc'h (SNUipp), Sophie Risler (UNSA).

**Secrétaires de séance : Julie Eudes (AEFE), Sophie Risler (SE)**

### Révision de notation administrative d'un résident au Brésil

Le SNUipp a obtenu que soit retirée la référence à l'IEN dans la notation administrative de notre collègue du Brésil. Cette mention était considérée comme hors sujet par les représentants syndicaux, en CCPCA comme en CCPLA, l'appréciation devant porter uniquement sur la manière de servir en dehors de toute considération d'ordre pédagogique.

L'agence ayant donné un signe d'apaisement dans un contexte général difficile au Brésil, la nouvelle formulation proposée a donc été approuvée.

**Vote : unanimité**

## **Prolongation exceptionnelle du directeur du Collège français bilingue de Londres**

Cette demande de prolongation a été présentée hors délai pour... une 7e année de contrat d'expatrié à la demande du Board (comité de gestion de l'établissement). Aucun argumentaire n'a été soumis au préalable aux organisations syndicales sur ce dossier.

L'Agence s'est justifiée en séance par le caractère "très exceptionnel" de cette demande en se contentant d'invoquer le "positionnement particulier du CFBL par rapport aux établissements londoniens". Les syndicats ont dénoncé une stratégie du fait accompli, au mépris des règles du paritarisme et de l'égalité des chances au recrutement, et fait remarquer, au passage, que les droits syndicaux ne sont pas les bienvenus dans cet établissement. Cette ingérence d'un organisme gestionnaire dans l'affectation à l'étranger des personnels de l'Etat (avec la bénédiction de l'ambassade) est inacceptable et symptomatique de la dérive vers le privé. Surtout quand certains membres du comité de gestion du CFBL font également partie de celui du nouvel établissement homologué Winston Churchill de Wembley...

**Vote: 4 pour (administration) 4 contre (SNUipp, SE)**

## **Fin de mission anticipée d'un collègue résident au Qatar**

Un collègue résident au Qatar a fait l'objet d'une fin anticipée de mission pour non délivrance d'un visa par les autorités locales. L'agence n'a pas soumis cette décision au vote invoquant un cas de force majeure qui l'exonère, selon le DRH adjoint, de la prise d'avis en instance des représentants des personnels ! La CCPC ayant été consultée par le passé à posteriori sur certaines FMA déjà prononcées, le SNUipp a dénoncé une entorse aux textes existants et aux pratiques. Mais il est sous entendu que les réelles motivations dépassent largement le périmètre de l'AEFE...

## **Questions diverses**

### **Dialogue social**

Le DRH adjoint de l'AEFE s'est engagé à communiquer très prochainement le calendrier de dialogue social 2015-2016. Le SNUipp a demandé qu'y soient intégrées :

- les discussions sur l'extension des droits des personnels
- la révision de la dernière note sur le renouvellement de détachement des résidents : défavorable aux agents, elle ne reflète en rien les débats avec nos organisations syndicales lors des précédentes réunions

Le SNUipp sera prochainement reçu par la nouvelle responsable du bureau des affaires générales et du dialogue social et son adjointe.

### **Prise de fonction des nouveaux résidents recrutés à Tunis en septembre 2015**

Le SNUipp a déploré que des collègues, nouvellement nommés à l'école Robert Desnos de Tunis, n'aient pu effectuer la rentrée devant leurs élèves. Ils ont été remplacés par des recrutés locaux. Explication de l'agence : leur arrêté de détachement n'est pas parvenu dans les services avant la rentrée scolaire. En application de la circulaire MEN du 19 août 2014 (recrutement AEFÉ, MLF, AFLEC), leur prise de fonction n'était donc pas possible au 1er septembre. Pour ces vrais résidents, le SNUipp estime qu'un aménagement (relevant du bon sens) aurait pu être possible afin de faciliter la rentrée des élèves, le travail des enseignants et l'organisation du service.

### **Détachement**

Au cours de cette CCPC, la représentante de la DGRH du Ministère de l'éducation nationale a précisé **qu'il ne serait désormais plus possible de solliciter à la fois un renouvellement de détachement et un détachement sur un nouveau poste dans le réseau AEFÉ**. Quelques cas de refus pour ce motif avaient déjà été constatés pour la rentrée 2015 (des établissements homologués vers l'AEFE mais aussi pour des changements d'affectation au sein du réseau AEFÉ).

La nouvelle note de service du 19 août 2015 incluant les résidents AEFÉ (BOEN n°31 du 27 août 2015) va d'ailleurs, sauf "demandes exceptionnelles et dûment motivées" comme il est précisé sans spécifier lesquelles, totalement dans ce sens pour l'année scolaire à venir. **Le SNUipp ne voit pas comment cette nouvelle règle pourra raisonnablement s'appliquer aux opérateurs à l'étranger sans mettre en difficulté l'AEFE et ses personnels. L'agence éprouvera certainement des difficultés à pourvoir ses postes. En terme de calendrier (renouvellement en octobre, recrutement en mars), les personnels seront confrontés à de véritables dilemmes si une candidature à un poste doit obligatoirement passer par une demande de réintégration préalable. En situation de rapprochement ou de suivi de conjoint, leur situation sera d'autant plus compliquée...**

**Le SNUipp va demander une clarification auprès de la DGRH du MEN.**

### **Recrutement des expatriés 2015**

Les organisations syndicales ont déploré l'absence de communication de l'Agence sur les dernières opérations du recrutement 2015 (recrutement tardif du directeur à Barcelone - Lesseps suite à un désistement).